

## AVIS N°017-2020 / DC/BR / DG -----SUKUK ETAT DE COTE D'IVOIRE 5,75% 2016-2023

Paiement de la marge semestrielle et Remboursement partiel du Principal

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des Teneurs de Comptes/Conservateurs, que le Trésor Public de la Côte d'Ivoire procédera, le 07 mars 2020, au paiement de la marge semestrielle et du remboursement partiel du « SUKUK ETAT DE COTE D'IVOIRE 5,75% 2016-2023 » pour un montant global net d'impôt de 19 720 888 889 F CFA (Dix-Neuf Milliards Sept Cent Vingt Millions Huit Cent Quatre-Vingt-Huit Mille Huit Cent Quatre-Vingt-Neuf F CFA).

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération : BNI FINANCES, 01 BP 670 Abidjan 01, Tél. : (225) 20 31 07 77, Fax : (225) 20 31 07 78.

Fait à Abidjan, le 27 février 2020

Le Directeur Général DC / BR \* Banque

LE DIRECTEUR

GENERAL

GENERAL

Dr Edoh Kossi AMENOUNVE

ND

Siège social : Abidjan-Plateau 18, avenue Joseph Anoma 01 BP 3802 Abidian 01